

Commune de Villeneuve de Berg
Conseil Municipal
Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2021

Présents (14) :

Jacques Bellenger, Stéphane Chausse, Sylvie Dubois, Anne-Marie Eyraud, Marie Fargier, Martine Hemmache, Yves Lefrileux, Didier Mehl, Florian Morge, Patrick Rotger, Annick Sevenier Alivon, Karine Taulemesse, Sylviane Valcke, Christophe Vigne.

Excusés avec pouvoirs (6) :

Roselyne Aulner → Patrick Rotger
Pierre Clément → Karine Taulemesse
Marie Jeanne Cosse → Didier Mehl
Isabelle Cros → Annick Sévenier Alivon
Sébastien Alonso → Marie Fargier
Marie Heu → Anne Marie Eyraud

Votants : 20

Excusés sans pouvoir (1) : Anne Marie Laville Franchi

Absents (2) : Yann Bilancetti, Roxane Dussol

Madame le Maire ouvre la séance à 9 h.08.

Election du secrétaire de séance

Christophe Vigne est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 31 juillet 2021

Sylvie Dubois demande s'il y a des souhaits de modification dans le procès-verbal de la séance. Il est riche et dense et propose de ne pas en donner lecture avant de le soumettre au vote.

Christophe Vigne indique qu'il s'est aperçu qu'il avait commis une petite erreur dans la retranscription des élus présents : Marie Heu était présente mais non mentionnée dans le procès-verbal. Roselyne Aulner, présente, a dû s'absenter et lui a donné pouvoir en cours de séance. Il convient donc de modifier la rédaction du procès-verbal. Le décompte des voix n'est, cependant, pas modifié.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le procès-verbal modifié au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire

Madame le Maire présente les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122-22. Cela concerne uniquement des déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles elle a dû se prononcer :

- Une propriété avec maison située au n° 531 route de Saint Maurice d'Ibie.
- Une propriété avec maison située au n°237 route de Saint Maurice d'Ibie, au sein du domaine de l'Ibie
- Une propriété avec maison située au n° 35 voie de la Rose.
- Une propriété avec maison située au n°182 voie de Rosette.
- Une maison de ville située au n°20 place couverte.
- Une maison de ville située au n°32 rue Edouard Maurel.

Pour ces 6 DIA, il n'y a pas lieu d'exercer le droit de préemption de la commune.

Une 7^{ème} DIA a été déposée concernant l'ancienne quincaillerie Ressayre, au n°162 rue du Barry. Cette DIA fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Présentation du Responsable du Service Education, M. Damien REYTIER.

Sylvie Dubois invite Damien Reytier à se présenter et à faire un point d'information sur le déroulement de la rentrée scolaire. Damien Reytier indique avoir pris ses fonctions le 1^{er} août. Il était auparavant enseignant contractuel dans l'éducation nationale, responsable de différentes structures d'accueil périscolaire. La rentrée scolaire a été chargée avec une augmentation significative du nombre d'élèves et de facto, une augmentation du nombre d'enfants présents lors des garderies du matin et du soir et à la cantine scolaire (120 enfants en école élémentaire et 55 en école maternelle). Cela nous a conduit à devoir effectuer des recrutements en urgence. L'augmentation du nombre d'enfants à la cantine est probablement dû également à l'abaissement à 1 € du prix du repas pour les familles les plus défavorisées.

Par ailleurs, le travail a démarré avec les enseignants pour la mise en place du conseil municipal des enfants avec la perspective d'organiser l'élection probablement après les vacances d'automne. Il en sera de même pour le conseil municipal des jeunes.

Sylvie Dubois souligne l'augmentation des enfants bénéficiant de la cantine, la bonne organisation de leur accueil et la réactivité dont font preuve les agents. Quelques difficultés ont malheureusement été constatées dans la réception des repas fournis à une température non conforme à la réglementation sanitaire. Cela a été signalé au prestataire API. Elle souhaite la bienvenue à Damien Reytier.

Présentation du Chef de Projet « Petites Villes de Demain », M. Joseph BOUREZ

Sylvie Dubois indique que Joseph Bourez a pris ses fonctions le 1^{er} septembre, dans le cadre d'un service commun avec la communauté de communes, poste cofinancé par l'Etat dans le cadre du Programme « Petites Villes de Demain ». Elle invite Joseph Bourez à prendre la parole.

Joseph Bourez se présente, rappelant ses anciennes fonctions de directeur de l'Agence Locale Energie Climat, et auparavant d'ingénieur de formation professionnelle au CFPPA du Pradel. Il revient sur le portage du programme « Petites Villes de Demain » co-porté avec l'Etat et localement avec la Communauté de communes. L'enjeu est de construire un programme d'interventions publiques destiné à redynamiser le territoire avec quelques enjeux autour de la vacance commerciale en centre bourg, la requalification de l'habitat, la conduite d'une réflexion globale sur le fonctionnement de la commune avec la volonté de retisser un réseau d'initiatives pour redynamiser la commune, notamment autour de la friche de l'ancien hôpital. L'enjeu sera aussi la requalification d'un certain nombre d'espaces publics. La 1^{ère} étape correspond à une phase de conception avec en perspective la signature d'une convention de revitalisation d'ici un an.

Sylvie Dubois rappelle que le programme de revitalisation se développera ensuite sur 5 ans.

Yves Lefrileux s'interroge sur le « timing » des différents groupes de travail et sur la participation des citoyens à l'élaboration de ce projet.

Christophe Vigne rappelle la mise en place d'une commission extramunicipale à laquelle pour le moment 37 personnes se sont inscrites. Les inscriptions restent ouvertes. La commission s'est réunie une 1^{ère} fois au printemps afin de faire le point sur la démarche « ateliers du territoire » et son articulation avec le programme « petites villes de demain ». La commission sera réunie dans les prochaines semaines une fois que nous aurons été destinataires du rapport final de la démarche « petites villes de demain », ce qui n'est toujours pas le cas. La DDT, commanditaire de la mission, a d'ores et déjà rappelé les bureaux d'études à leurs engagements à ce propos.

Les membres de la commission, lors de la 1^{ère} réunion, ont exprimé le souhait de pouvoir se pencher plus spécifiquement sur l'aménagement de l'axe rue nationale/rue St Louis / rue du fort qui constitue l'une des priorités du programme. Stéphane Chausse indique que la réunion pourra se tenir dès que nous disposerons des conclusions des bureaux d'étude qui devaient approfondir techniquement le sujet.

Christophe Vigne rappelle enfin que la municipalité a proposé que la commission puisse disposer de 2 représentants au sein du comité de pilotage « Petites Villes de demain ». Ces deux représentants ont été tirés au sort parmi les 8 personnes qui avaient posé leur candidature : il s'agit de Mme Sophie Colbeau et de M. Alain Bueno. Ils ont été invités à participer au 1^{er} comité de pilotage qui s'est déroulé en juin.

Intervention de Mme Priscilla BOUCHET, Chargée de Mission du Comité de Protection et de Valorisation de la Vallée de l'Ibie

Sylvie Dubois invite Priscilla Bouchet à prendre la parole afin de présenter le projet sur lequel elle est missionnée.

Priscilla Bouchet indique être en charge, au sein du SGGA, du projet de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie, pour lequel la commune participe financièrement. Le projet est dans une année de transition au cours de

laquelle il est proposé de réfléchir sur son évolution après une 1^{ère} phase de 10 années. Les conventions de financement sont arrivées à terme d'où l'enjeu de redéfinir le projet, en concertation avec les élus locaux et avec les habitants.

Elle propose, dans un 1^{er} temps, de distribuer un questionnaire afin de recueillir la vision de chaque élu.

Sylvie Dubois rappelle que sont impliquées dans le projet les communautés de communes de Berg & Coiron et des Gorges de l'Ardèche et les communes concernées par le linéaire de la rivière entre Villeneuve de Berg et Vallon Pont d'Arc. La commune de Villeneuve de Berg est l'un des principaux contributeurs financiers au projet.

Priscilla Bouchet rappelle l'historique du projet prenant appui sur les documents diffusés en séance : carte du territoire concerné, historique du projet, bilan du programme d'actions 2015 – 2020. Elle évoque, de manière plus spécifique, le chantier de mise en valeur de la béalière sur Villeneuve de Berg. Elle retrace également les études conduites et présente le bilan financier synthétique du programme, avec en perspective l'arrêt des financements régionaux.

Elle présente, enfin, les actions conduites en 2021 et le calendrier d'élaboration du projet de territoire. Elle rend compte notamment de l'organisation de la concertation avec les élus, les socio-professionnels dans le cadre d'un atelier participatif organisé pendant l'été autour de 5 thématiques. La phase suivante consistera à élaborer un nouveau projet sur lequel les élus auront à se positionner.

Christophe Vigne indique que le projet est suivi politiquement par Pierre Clément qui a tenu la majorité municipale informée du projet. Toutefois, ce n'est pas forcément le cas pour les élus de l'opposition. Il suggère que la commune relaie ce travail de mobilisation afin de permettre une meilleure appropriation des enjeux et du projet. Il propose qu'une réunion de commission municipale puisse être organisée et que la commune soit à l'initiative de l'organisation d'un temps d'échange avec les habitants. Il rappelle que la population est très attachée à la vallée de l'Ibie, lieu de baignade, de balade et de sorties en famille ou entre amis qui recèle par ailleurs bon nombre d'enjeux en matière de préservation des paysages, d'environnement, de patrimoine, de tourisme, ...

Sylvie Dubois complète ces propos en soulignant l'importance d'un travail d'éducation peut être par la mobilisation du conseil des enfants, les enjeux de mobilité entre Villeneuve de Berg et Vallon pourquoi pas en travaillant la mobilité douce. Elle suggère que l'on intègre la réflexion dans « Petites Villes de Demain ».

Priscilla Bouchet se dit tout à fait intéressée par cette proposition de relais de concertation avec les habitants et de tient à la disposition de la commune pour y participer.

Yves Lefrileux rejoint la proposition de Christophe Vigne et souligne l'importance du projet de mise en valeur de la béalière, à proximité du cœur du village. Il souligne que l'Ibie, ce n'est pas que le Trou de la Lune, et par ailleurs l'intérêt qu'il y aurait à travailler avec les établissements scolaires.

Sylvie Dubois regrette, au regard de la contribution de la commune au programme, que les actions concernant Villeneuve ne démarrent que maintenant et qu'il n'y ait eu que peu d'impact local jusqu'à présent.

Christophe Vigne rappelle les réflexions dans le cadre des ateliers du territoire quant à la création d'un itinéraire le long de l'Ibie. Il souligne les enjeux patrimoniaux et d'éducation à l'environnement.

Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD) sur l'assainissement par M. Tauleigne Responsable d'Exploitation Sud Ardèche Lozère Gard de la SAUR

Sylvie Dubois invite Pierre Tauleigne à prendre la parole et présenter le rapport 2020 de gestion du service d'assainissement dont l'exploitation est confiée à la SAUR.

Pierre Tauleigne indique avoir pris ses fonctions en novembre 2020. Il présente l'organisation des services de la SAUR sur le territoire, placés sous la direction de Thomas Montagnier et indique assurer la responsabilité d'exploitation sur le site de Villeneuve de Berg. L'équipe, composée de 12 personnes, est basée à la maison de l'eau à Saint Jean le Centenier, organisée autour de 3 volets : exploitation, maintenance travaux, entretien du patrimoine. Les services supports sont à Montélimar notamment pour l'accueil clientèle avec une permanence hebdomadaire à St Jean le Centenier le mercredi, un accueil téléphonique et une intervention à domicile le reste de la semaine.

Il présente le contrat de DSP signé en 2019 sur une durée de 10 ans avec un avenant en 2021 portant sur le transfert des locaux sur Saint Jean impliquant un transfert de charges au profit des travaux d'amélioration du réseau.

Il présente les chiffres clés du service assainissement collectif, l'évolution continue de la consommation électrique des installations depuis 2016, en raison des équipements vieillissants, ce qui sera revu à la baisse grâce à la mise en service, il y a quelques mois, de la nouvelle centrifugeuse.

Le nombre de branchements augmente légèrement. 50 % de l'activité concerne les gros volumes (hôpital, stade, EHPAD notamment).

Les actions de terrain concernent les actions de curage préventif, les interventions de débouchage (14). La météo, avec les variations de la pluviométrie impactent le fonctionnement de la station avec une baisse des sorties de la station. Ainsi en 2020, les volumes déversés ont été considérablement réduits par rapport à 2018 et 2019, similaires à 2017.

Les boues produites en matière sèche sont en augmentation (36 tonnes) ce qui permet d'économiser sur leur évacuation et leur traitement.

La capacité de la station n'est pas atteinte. Elle est de l'ordre de 40 % pour la charge hydraulique, 39 % pour la charge polluante (en augmentation due à la période covid).

Les obligations contractuelles portent sur le curage annuel de 15 % du linéaire, 10 contrôles annuels de conformité des branchements des particuliers, l'inspection annuelle de 10 % des regards de visite et de 2 déversoirs d'orage. Sur les renouvellements : 1 regard par an et 3 branchements. Cela correspond à 1500 € d'accessoires, 4200 € pour les branchements et 14068 € pour l'électromécanique selon un programme de maintenance. L'an dernier, la pompe de l'Ibie a dû être renouvelée. En 2021, c'est au tour de celle de Force mâle.

Les faits marquants sont le renouvellement de la presse à boue par une centrifugeuse qui n'a pu être mise en place qu'à la fin du mois de mai 2021. Cela permet de doubler la capacité de traitement des boues et de dégager des économies dans le fonctionnement, dans le traitement des boues en compostage soit un gain annuel estimé à 12 000 €. A noter également le maintien de la continuité du service en dépit de l'épidémie de covid-19.

Parmi les améliorations 2021 : la mise en place de barres antichute sur le point de relevage de la STEP, la mise en place d'un convoyeur compacteur sur la STEP afin de réduire les volumes de détritux, la mise en place de sondes pour améliorer le suivi du fonctionnement de la STEP. La SAUR a proposé, par ailleurs, le lancement d'une étude H2S sur le réseau pour identifier les points noirs (stagnation du réseau, corrosion, repérage des odeurs). La campagne va durer 6 semaines.

Par ailleurs, le point de relevage de Beaufort devra être couvert pour éviter les nuisances sonores avec mise en place d'un système d'aération. Par ailleurs, des compacteurs devraient être installés.

En termes d'exploitation, le résultat d'exploitation est légèrement déficitaire en 2020 en raison de l'augmentation de la consommation électrique liée au traitement des boues. Les charges de sous-traitance ont également augmenté pour les mêmes raisons.

Florian Morge demande quelle est la proportion du raccordement par rapport à l'assainissement non collectif. Il demande ce que l'on fait des boues et des dégrillages. Pierre Taulemesse indique que les boues sont compostées et que les grilles sont livrées à l'Etablissement Plancher. Florian Morge demande quel est le taux d'abattement de la STEP. Pierre Tauleigne indique qu'il est de 300 à l'entrée et de 25 à la sortie : nous sommes très en deçà de la norme. La capacité de la station est loin d'être atteinte car le Domaine du Pommier est désormais autonome en matière d'assainissement.

Yves Lefrileux demande comment est établi le coefficient correcteur compte tenu de sa forte évolution entre 2019 et 2020. Pierre Tauleigne répond que l'augmentation est liée à la période considérée : 1 an ½ au lieu d'un an. Le coefficient correcteur est lié aux activités industrielles présentes sur la commune.

Yves Lefrileux pointe les pics énormes liés aux eaux parasites. Pierre Tauleigne confirme le constat et indique qu'il sera intéressant de voir l'impact des nombreux travaux d'amélioration réalisés cette année. Les volumes de déversement sont d'ores et déjà similaires alors que la pluviométrie est différente ce qui témoigne déjà de l'impact des travaux de séparation avec les eaux de pluie et des opérations de contrôle des raccordements.

Stéphane Chausse demande quand aura lieu la pose des sondes de contrôle. Pierre Tauleigne indique que cela devrait être fait d'ici une quinzaine de jours. Le diagnostic réalisé devrait être intégré dans le diagnostic permanent obligatoire à partir de 2024.

Karine Taulemesse s'interroge sur la facturation indiquant que la somme de 3,87 € le m3 est mentionnée et non les 3,71 € indiqués dans le rapport annuel. Pierre Tauleigne indique que c'est également lié à la période de 18 mois considérée pour la part d'abonnement du tarif. Il rappelle que cela ne concerne par ailleurs que l'assainissement et non l'eau potable. Stéphane Chausse rappelle que le prix est lié également au niveau de consommation car il y a une part fixe qui impacte donc différemment le prix au m3 en fonction des volumes considérés.

Yves Lefrileux rappelle le souhait qu'il avait exprimé en commission de l'eau d'améliorer la transparence des factures en identifiant plus clairement ce qui relève respectivement de l'assainissement, de l'eau potable et des taxes. Il est nécessaire de mieux expliquer la facturation auprès des usagers.

Il revient en outre sur l'accueil du public, regrettant le départ de Villeneuve de Berg pour Saint Jean le Centenier, alors que c'était un engagement pris par la SAUR dans le contrat de délégation de service public. Pierre Tauleigne précise que l'accueil sur Villeneuve posait des problèmes d'organisation. La plupart des questions posées par ailleurs concernait la facturation pour laquelle un traitement téléphonique est possible.

Didier Mehl n'imaginait pas que la charge en été était plus faible qu'en hiver compte tenu de la fréquentation touristique estivale. Pierre Tauleigne indique que l'activité de la STEP est essentiellement liée à l'activité résidentielle et à la pluviométrie.

Didier Mehl demande des précisions sur la qualité de l'eau à la sortie de station. Pierre Tauleigne indique que les 12 contrôles annuels effectués sont tous conformes à la réglementation, très en deçà des normes de rejet.

Sylvie Dubois souligne les gros progrès réalisés au niveau des stations de relevage avec des passages plus réguliers des équipes et une réduction des problèmes de déversement dans l'Ibie. D'importants travaux ont été réalisés depuis le début du mandat : faubourg Saint Jean, Combettes. Marie Fargier complète en précisant que d'autres vont être engagés sur le jardin public, rue Charbonnier et dans le quartier de Chamarelle.

Sylvie Dubois indique que la séparation eau pluviale / assainissement sur la grand' rue sera à conduire. Stéphane Chausse précise qu'une étude préalable sera probablement à lancer compte tenu de la complexité des réseaux existants. Pierre Tauleigne confirme une connaissance lacunaire du réseau dans le quartier, compte tenu de l'ancienneté des canalisations.

Pierre Tauleigne, poursuivant sa présentation, rappelle que pendant la période de confinement, on a dû déplorer des obstructions récurrentes liées aux lingettes, ce qui a engendré une augmentation des débouchages manuels chez des particuliers. Il rappelle l'existence d'une astreinte 24 heures sur 24 pour les interventions sur les réseaux.

Stéphane Chausse se réjouit également d'une amélioration de la qualité du service comme en témoigne l'augmentation de la prime versée annuellement, en fonction de la qualité des rejets : 8000 € l'an dernier et 9 700 € cette année. Pierre Tauleigne confirme avec une note de 9,8 obtenue cette année en partie due également à l'amélioration du management de l'équipe.

Sylvie Dubois propose d'organiser prochainement une visite de la station compte tenu de la présence de nombreux nouveaux élus. Elle indique qu'il est heureux que Ciela Village dispose de sa propre station car la station d'épuration de la commune ne pourrait pas porter l'accroissement saisonnier d'activité.

Projet de délibération n°83 : Rapport annuel du délégataire assainissement

La présentation du rapport annuel étant achevée, Mme le Maire rappelle qu'elle a pour objectif de renforcer l'information et la transparence dans la gestion déléguée de ce service public. Elle précise que ce rapport est à la disposition du public au service accueil de la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Elle propose au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel du délégataire SAUR année 2020 du service « Assainissement ».

Projet de délibération n°84 : Désignation du représentant du conseil municipal au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital Dejean – Modification

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a procédé à la désignation de Mme Isabelle Cros pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier « Claude Dejean ». Elle y siège, quant à elle, jusqu'à présent, en tant que représentante du Conseil Départemental et précise qu'elle assure également la présidence du Conseil de Surveillance.

A la suite du renouvellement de l'assemblée départementale, le nouvel exécutif départemental entend réserver ses représentations aux membres de la nouvelle majorité. Or, elle souhaite conserver la présidence du conseil de surveillance. Elle invite donc le conseil municipal à procéder de nouveau à l'élection du représentant de la commune de Villeneuve de Berg ce qui lui permettrait de conserver cette responsabilité.

L'élection a lieu au scrutin uninominal et majoritaire. Toutefois, afin d'alléger la procédure de désignation, Madame le Maire propose que le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret à la nomination, conformément aux dispositions de l'article 2121-21 4ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de Sylvie Dubois comme représentante de la commune au sein du conseil de surveillance de l'hôpital Claude Dejean.

Didier Mehl demande qui est désormais le représentant du Département. Sylvie Dubois indique que Sandrine Genest avait été identifiée dans le projet de délibération. Toutefois, l'opposition est montée au créneau sur son éviction de toutes les représentations extérieures et le Président du Département a répondu qu'il allait consulter sa majorité sur ce point.

Didier Mehl, avec humour, souhaite à Sylvie Dubois la bienvenue dans l'opposition en termes de représentativité politique.

Sylvie Dubois souligne l'importance de l'hôpital pour la commune et rappelle qu'il est au cœur du programme « petites villes de demain », sur plusieurs projets d'où l'importance qu'elle puisse suivre de près cet établissement.

Projet de délibération n°85 : Exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles appartenant au consort RESSAYRE Philippe

Mme le Maire indique que la commune a été informée le 22 juillet de la cession par le consort Ressayre Philippe, des parcelles cadastrées AI 575 et 576 situées au n°162 rue du Barry et au n°16 rue de l'hôpital à Villeneuve de Berg, d'une superficie totale de 10 ares et 05 ca, correspondant à l'ancienne quincaillerie et au jardin attenant pour un montant fixé à cent soixante-douze mille euros (172 320 €) auquel s'ajoute une commission de 10 320 € à la charge du vendeur.

Considérant que l'immeuble, situé sur la parcelle cadastrée AI 75, sis 16 rue du Barry d'une superficie totale de 295 m² est dans l'emprise du projet de requalification et de revitalisation des friches de l'ancien hôpital, et sera voué à la destruction.

Considérant la convention d'adhésion au programme "petites villes de demain" autorisée par délibération au conseil municipal du 20 mars 2021 et qui formalise les opérations à mener en vue de la revitalisation du centre-bourg.

Considérant, par ailleurs, les conclusions de l'étude de revitalisation du centre-bourg de Villeneuve de Berg réalisée dans le cadre de l'appel à projets "Atelier des Territoires" commanditée par les services de l'Etat.

Considérant que l'îlot foncier "ancienne Quincaillerie Ressayre" se révèle particulièrement stratégique dans la perspective d'une intervention coordonnée entre reconversion de l'ancien hôpital et requalification du centre urbain historique. En effet, adossé à la friche hospitalière, il constitue, avec elle, un tènement adressé Rue du Barry qui doit être appréhendé comme un ensemble unique. Positionné face à la porte dite "de l'hôpital" il joue un rôle charnière dans la perspective d'assurer la liaison au centre-bourg historique des futures activités qui seront accueillies sur le site de l'hôpital. Cette position stratégique ayant déjà motivé son classement partiel en emplacement réservé dans le Plan local d'Urbanisme.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'intégration, dans l'étude de requalification et d'orientation d'aménagement, l'ensemble du tènement susmentionné, d'exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles appartenant au consort Ressayre Philippe, objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°IA00734121H0047 reçue le 22 juillet 2021 des parcelles cadastrées (AI 575 sise 162 Rue du Barry figurant dans liste des emplacements réservés du PLU approuvé le 30 septembre 2019 par le Conseil Municipal, AI sise 16 rue de l'Hôpital faisant l'objet de l'étude ou du projet), de proposer, après avis de France Domaines de revoir les conditions et modalités de la Déclaration d'Intention d'Aliéner fixant le prix de cession de l'unité foncière et de l'autoriser à effectuer tout acte administratif ou notarié nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à s'acquitter de toutes les charges afférentes. La dépense correspondante sera intégrée au budget de la Commune au chapitre 21 "immobilisations corporelles – terrains bâtis" ; les parcelles seront intégrées dans l'actif de la commune et la présente délibération sera notifiée au propriétaire des biens.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°86 : Fiscalité Exonération de TFB pour les constructions nouvelles faisant suite à réforme de la Taxe d'Habitation (Art 1383 du Code Général des Impôts)

Mme le Maire expose que par sa délibération du 10 juin 1993, le conseil municipal avait supprimé l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles pour une durée de 2 ans.

Avant la réforme de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) était, en revanche, exonérée à 100% pendant 2 ans.

A la suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de TFB est transférée aux communes. Il convenait donc de prendre en compte l'exonération de la part départementale pour éviter une augmentation de TFB pour les usagers.

La loi de finances pour 2020 a modifié l'article 1383 du code général des impôts qui précise, dans sa nouvelle rédaction, que « les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. La commune peut, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable.

La délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code ».

Pour les locaux d'habitation achevés après le 1^{er} janvier 2021, la délibération prise antérieurement par le Conseil Municipal, devient donc caduque. Pour les constructions achevées en 2020, elles seront exonérées deux ans à compter du 1^{er} janvier 2021 sans compensation pour la collectivité.

Considérant que cette exonération n'était pas appliquée sur la commune depuis 1994 pour toutes les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation, Mme le Maire propose de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, taux minimum proposé par la loi, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Elle rappelle que ce sujet a fait l'objet de discussions d'abord en commission des finances puis en commission générale. En l'absence de remarque, Mme le Maire met le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°87 : Fiscalité Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation (Art 1407 Bis du CGI)

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1407bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Cette taxe est un levier incitatif afin de favoriser la remise en circulation du bâti vacant, estimé à 11% en 2017, avec pour objectif la redynamisation de la commune et plus particulièrement de son centre bourg historique, un objectif affiché dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec la Communauté de Communes, l'Etat et l'ANAH alors que le centre-bourg se caractérise malheureusement par de trop nombreux logements fermés.

Yves Lefrileux réagit quant au pourcentage de logements vacants qu'il considère comme énorme. Ce chiffre datant de 2017, il demande si l'on dispose de données plus récentes et d'informations sur la manière dont les biens vont être taxés.

Christophe Vigne rappelle qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe mais du maintien de la taxe d'habitation qui, normalement, est supprimée. Les modalités de taxation doivent donc être similaires à celle de la taxe d'habitation actuelle.

Christophe Vigne indique, par ailleurs, qu'il convient de considérer ce projet de délibération comme un tout avec ceux qui le suivent dans l'ordre du jour de la séance. La commune, à l'exception de son pouvoir sur les taux, dispose de peu de leviers fiscaux susceptibles d'accompagner les politiques municipales mises en place. Il lui paraît important, dès lors qu'une opportunité existe d'utiliser la politique fiscale, de la mettre au service des orientations de politique publique.

Les ateliers du territoire, lorsqu'ils se sont penchés sur la situation des logements et des cellules commerciales d'une part mais aussi le bilan de l'OPAH pilotée par la communauté de communes qui avait été présenté il y a quelques mois en conseil municipal d'autre part, ont tous deux identifié l'important taux de vacance des logements dans le centre-ville et leur caractère dégradé, peu attractif, peu conforme aux goûts et besoins du jour, faisant de leur réhabilitation un des enjeux du projet de revitalisation de la commune.

C'est également l'un des objectifs de l'OPAH conduite ces dernières années, en aidant les propriétaires à réhabiliter leurs logements, mais nous savons que cette opération a produit de trop médiocres résultats. Le conseil municipal s'est d'ailleurs prononcé au printemps dernier, pour augmenter de manière significative les aides

financières apportées. Les mesures fiscales proposées viennent donc en complément de cette politique incitative en décidant de maintenir l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants de plus de 2 ans et en prononçant l'exonération à 100 % des logements améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et des logements ayant fait l'objet d'amélioration de leur performance énergétique.

Développer l'attractivité du centre-bourg via la requalification du parc privé de logements, inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché locatif en ayant procédé à des travaux d'isolation thermique permettant aux ménages qui y résident de mieux maîtriser leur facture énergétique : tels sont les objectifs poursuivis.

C'est une orientation certes courageuse mais qui va dans le sens de l'intérêt commun, au service de l'attractivité de la commune, ambition sur laquelle nous nous rejoignons.

Yves Lefrileux fait remarquer que ces propositions n'ont pas rencontré d'opposition lorsqu'elles ont été évoquées en commissions. Il souligne l'importance de bien informer les habitants à leur sujet, en apportant toutes les précisions nécessaires : que considère-t-on comme logement vacant ? Quelles seront les modalités de taxation ?

Isabelle Wojdanowicz rejoint cet objectif de communication d'autant qu'une partie des modalités de taxation reposeront sur du déclaratif.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°88 : Fiscalité Exonération en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) par des personnes physiques (Art 1383 E du CGI)

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1383 E du Code Général de impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de quinze ans, les logements visés au 4° de l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation situés dans les zones de revitalisation rurale mentionnées à l'article 1465 A du code général des impôts, qui sont, en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat par des personnes physiques.

En effet, la commune de Villeneuve de Berg est engagée dans une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), convention 2017/2022 entre Berg et Coiron, l'Etat et l'ANAH.

Elle le sera également pour l'avenir dans la prochaine convention pluriannuelle en cours d'élaboration avec pour objectifs d'accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans le cadre du programme « habiter mieux » et d'enrayer la concentration de l'habitat très dégradé et des logements vacants dans le centre ancien. Cela favorise également le maintien à domicile des propriétaires occupants sur tout le territoire de la commune.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°89 : Fiscalité Exonération en faveur des logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie (Art 1383-0 B du CGI)

Mme Le Maire expose les dispositions de l'article 1383-0 B du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater du code général des impôts en faveur des économies d'énergie et du développement durable et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article.

Elle précise que cette exonération s'applique aux logements pour lesquels les dépenses ont été payées à compter du 1er janvier 2007, lorsque le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

Elle propose, dès lors, au conseil municipal, de se prononcer sur l'exonération à 100 % de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de 3 ans, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement permettant une économie d'énergie.

Stéphane Chausse demande si l'on a pu en savoir plus quant au nombre de logements concernés. Isabelle Wojdanowicz indique que ce n'est pas encore le cas. Les données seront communiquées lors d'une prochaine commission.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°90 : Décision modificative n°2 – Budget général

Mme le Maire demande à Isabelle Wojdanowicz de présenter le rapport.

Isabelle Wojdanowicz indique qu'il s'agit d'alimenter par transfert de crédits à hauteur de 15 000 € le compte 204 qui couvre l'ensemble des délégations de compétences dont celle accordée au SDE. Le compte alimenté au budget primitif n'était pas le bon d'où cette DM pour transférer de compte à compte et permettre de régler les factures du SDE.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°91 : Subvention association Amicale Laïque

Madame le Maire indique au conseil municipal que des dossiers de demande de subvention arrivent encore et demande à Florian Morge de présenter le projet de délibération.

Florian Morge indique que cela concerne deux attributions de subvention : 225 € au profit de l'amicale laïque et 200 € au profit de l'association « Eau bien commun ». L'avis favorable de la commission a été donné par mail.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Sylvie Dubois indique par ailleurs que la commune va être prochainement sollicitée par l'association « Arc en ciel » qui regroupe des familles de résidents de la M.A.S. afin d'obtenir une aide sur différents projets. Cette demande sera examinée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Projet de délibération n°92 : Convention de chantier de jeunes bénévoles avec l'association Jeunesse et Reconstruction

Mme le Maire rappelle l'organisation, pendant l'été, d'un chantier de jeunes bénévoles pour le débroussaillage et la mise en valeur de la béalière. Le chantier a été mis en place par l'association « Jeunesse et Reconstruction » avec le soutien de la Communauté de Communes et de la commune de Villeneuve de Berg. Afin de matérialiser ce soutien et de permettre le versement de la participation financière communale, il convient de se prononcer sur un projet de convention définissant les engagements réciproques des 2 parties. Le montant de l'aide communale s'élève à 700 €. Elle ne revient pas sur les modalités de mise en œuvre de ce chantier qui a fait l'objet de différentes présentations en commissions et en conseil et demande au Conseil municipal de se prononcer sur la convention proposée et de l'autoriser à la signer.

Didier Mehl demande si le fait de présenter la convention après le déroulement du chantier ne présente pas une fragilité juridique. Par ailleurs, de manière plus anecdotique, il suggère de faire une relecture attentive de la convention avant de la signer, afin d'en corriger les nombreuses fautes orthographiques.

Isabelle Wojdanowicz indique que les problèmes de forme constatés sont liés au fait que le document initial était en PDF et que sa transformation en document word n'a pas permis une reconnaissance de l'ensemble de la police de caractère. Bien entendu, le document sera corrigé avant signature.

Sur le fond, Sylvie Dubois préfère retenir de ce projet les témoignages des jeunes. On peut certes regretter le caractère restreint de la taille du groupe ou de la durée du chantier mais celui-ci s'est avéré d'une grande richesse humaine. Il était très touchant d'entendre les témoignages des participants quant à leur vécu pendant ces 10 journées qui, incontestablement, vont les marquer eu égard la mixité sociale des participants, la découverte du territoire. Ce fut une très belle expérience.

En l'absence d'autre remarque, elle soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°93 : Convention de participation aux frais de scolarité des communes de Mirabel, Saint Andeol de Berg et Saint Maurice d'Ibie

Madame le Maire présente et expose au conseil municipal une fiche de calcul relative au coût moyen d'un élève année 2021 des écoles maternelle et élémentaire publiques de la Commune de Villeneuve de Berg.

Le coût moyen s'élève à la somme de 906,02 euros pour l'année 2021 (calcul basé sur les dépenses de l'année 2020)

Madame le Maire propose à l'assemblée communale de solliciter les communes suivantes non dotées d'établissement scolaire pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg de la manière suivante :

- Mirabel : 8 élèves à l'école maternelle, 12 élèves à l'école élémentaire et 8 élèves à l'école privée, soit une participation de 25 368,56 €
- Saint Andéol de Berg : 2 élèves à l'école maternelle, 8 élèves à l'école élémentaire soit une participation de 9 060,20 €
- Saint Maurice d'Ibie : 3 élèves à l'école maternelle, 6 élèves à l'école élémentaire et 4 élèves à l'école privée soit une participation de 11 778,26 €

Elle précise que les communes concernées ont validé les calculs présentés.

Yves Lefrileux mentionne une erreur de transcription dans le tableau concernant la participation de Saint Andéol de Berg. Ce sera corrigé.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°94 : Adhésion à la fédération nationale des communes forestières

Mme le Maire rappelle qu'à la suite de l'incendie de 1989, la commune a décidé de reboiser le Devois et Chamarelle Nord avec l'appui technique de l'ONF ce qui donna lieu à une réorganisation foncière importante qui s'est poursuivie jusqu'en 1994 afin d'obtenir un tènement foncier homogène de 50 hectares auquel s'ajoute environ 13 hectares de parcelles isolées. La nouvelle forêt présente un intérêt paysager, écologique, pédagogique et de loisirs intéressant pour la population locale et a conduit la commune à incorporer le principal tènement au domaine forestier privé de l'Etat, conduisant à la création de la forêt domaniale de Villeneuve de Berg désormais entretenue par l'ONF.

Afin de prolonger l'attachement de la commune à cette forêt et prolonger le partenariat avec l'ONF, Mme le Maire propose que la commune adhère à la Fédération Nationale des Communes Forestières et à l'Association Départementale des Communes Forestières, et ce pour la somme de 465 €.

Elle propose par ailleurs de faire intervenir Vincent Didier à l'occasion d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°95 : Convention pour la mise à disposition de personnels du centre socio culturel (animateurs)

Le Maire informe que l'association de gestion des activités du centre socio culturel La Pinède souhaite pour l'année scolaire 2021/2022 la reconduction de la convention de mise à disposition partielle de trois de ses salariés auprès de la commune de Villeneuve de Berg.

Ces personnes assureront une animation auprès des enfants de l'école élémentaire publique du Parc (quatre jours par semaine pendant la pause méridienne et pendant le temps de garderie du soir entre 11h45 et 13h30 puis de 16h45 à 17h30 / et de 16h45 à 17h30) et auprès des enfants de l'école maternelle publique (quatre jours par semaine pendant le temps de la garderie périscolaire de 16h00 à 16h45).

Florian Morge précise que l'aide aux devoirs est une activité du centre socioculturel, effectuée à l'école, au centre de la Pinède, au local ados des platanes : elle n'est donc pas concernée par cette convention qui porte sur l'animation de la garderie.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Sylvie Dubois indique qu'elle a été destinataire d'un message de remerciements de la famille Blachère au conseil municipal faisant suite aux différentes marques de soutien et à l'hommage rendu à l'occasion du décès de Michel Blachère. Elle indique qu'elle a remis à Michel Blachère, à titre posthume, la médaille de la ville, compte tenu de son investissement associatif et communal.

Tour des délégations

- Karine Taulemesse entame son intervention par une pensée pour Isabelle Cros suite au décès de son papa et pour Pierre Clément en raison des problèmes de santé rencontrés.
 - Dans le domaine de la culture et du patrimoine, elle évoque le bilan positif des journées européennes du patrimoine avec des petites jauges publiques et des interventions de qualité, l'organisation de la fête de la science pour la 1^{ère} fois sur la commune avec l'intervention d'une conférencière le 17 octobre sur le thème de l'eau dans le cadre d'une conférence déambulatoire tous publics pour un circuit entre la place Olivier de Serres et la béalière, la superbe exposition de M. Payen, la prochaine exposition de photographies de M. Gros avec un vernissage prévu le 1^{er} octobre, la présence de la bibliothèque ambulante sur le marché mercredi 29 septembre, la poursuite de la réflexion sur l'aménagement intérieur de la future bibliothèque avec l'aide de la BDP.
 - Dans le domaine de l'action sociale, il indique qu'elle va organiser prochainement une réunion de la commission action sociale afin de se pencher sur l'organisation du prochain repas / colis des aînés. Elle évoque la tenue du prochain conseil d'administration du CCAS le mercredi 20 octobre à 17 h.30.
 - Sur les questions de logement, elle évoque un logement réservé dans le parc ADIS au profit de l'accueil temporaire d'urgence de familles qui seront accompagnées par l'association Solen d'Aubenas et par ailleurs l'organisation d'une rencontre le 27 septembre avec le directeur de la réhabilitation des logements d'ADIS à la suite de nombreuses et régulières réclamations des locataires sur le volet énergétique, l'entretien des communs et des espaces verts.
- Marie Fargier prend ensuite la parole pour évoquer l'actualité de sa délégation dans le champ du cadre de vie. Elle évoque les prochains chantiers en matière d'assainissement tout d'abord au jardin public avec coupure ponctuelle de la route, la 1^{ère} rencontre de chantier sur les travaux rue Charbonnier dont le planning sera connu la semaine prochaine, celui de la rue de l'Esparet avec reprise de l'enrobé de bord à bord. Le démarrage est en attente du passage de la caméra dans les réseaux d'assainissement et d'eau potable. Elle mentionne la demande des riverains de création d'un dos d'âne. Enfin elle annonce la prochaine réunion de la commission cadre de vie programmée pour le 8 octobre en mairie
- Florian Morge revient rapidement pour le secteur vie associative sur la réunion du 13 septembre concernant la répartition entre associations des créneaux d'utilisation des salles. Il évoque le travail en cours sur l'élaboration des conventions d'utilisation des salles et du règlement intérieur d'utilisation des salles de l'ardéchoise et du boulodrome. Il rappelle l'ouverture des inscriptions à la commission extramunicipale sur le projet de salle des fêtes avec une 1^{ère} date de réunion d'ici fin octobre. Il organisera par ailleurs en octobre une commission sur le stade de foot et le projet de rénovation (pelouse + vestiaire) avec un choix à faire quant au portage du projet : commune ou communauté de communes ce qui induirait dans le second cas un transfert de compétence et donc de charges.

Yves Lefrileux demande si un transfert de compétence uniquement ciblé sur le stade de foot est juridiquement possible.

Christophe Vigne indique que oui dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire et non de la prise de compétence sport.

Yves Lefrileux demande si ce n'est pas l'occasion d'aller plus loin avec le transfert de tous les équipements sportifs ? Il rappelle que cela avait évoqué par le passé et que la question du stade de foot pourrait constituer l'opportunité de se réinterroger sur le sujet.

Sylvie Dubois répond que l'on peut toujours demander mais la réponse apportée pour écarter la proposition porte systématiquement sur les conséquences financières que la communauté de communes estime ne pas avoir la capacité de porter.

Christophe Vigne complète en précisant que, pour l'exécutif communautaire, la priorité est, dans un 1^{er} temps, de consolider l'assise financière de l'intercommunalité.

Florian Morge préconise de procéder par étapes en commençant par le stade de foot.

Sylvie Dubois suggère d'inviter Driss Naji et Guy Trembley lors de la commission qui sera appelée à se pencher sur le projet.

Yves Lefrileux demande par ailleurs s'il est possible de réactiver les toilettes extérieures du tennis.

- Christophe Vigne, prenant ensuite la parole, rappelle que le conseil municipal aura à adopter son règlement intérieur en application de la loi NOTR. Il propose de créer un petit groupe de travail au sein duquel chaque liste serait représentée afin de se pencher sur un projet de règlement, afin de le présenter à la commission générale puis en conseil municipal. Yves Lefrileux, Didier Mehl et Anne Marie Laville-Franchi ont exprimé le souhait d'y participer.

Par ailleurs, il indique que, parallèlement à l'élaboration du programme d'actions et du projet de convention de revitalisation territoriale dans le cadre du programme « petites villes de demain », il conviendra de travailler aux dispositifs de financements qui transitent par le Contrat de Revitalisation et de Transition Ecologique, élaboré à l'échelle du bassin de vie albenassien. Or celui-ci doit être signé avant la fin de l'année, ce qui précipite les échéances quant à la définition des projets à y inscrire pour les 5 prochaines années.

- Abordant ensuite sa délégation sur les bâtiments communaux, Stéphane Chausse indique que l'appel d'offres sur les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire a été infructueux. La consultation va donc être relancée avec la prise de contact directe avec un certain nombre d'entreprises pour leur porter à connaissance l'appel d'offres lancé.

La consultation des entreprises sur le projet de reconstruction de la médiathèque a également été lancé sur le site Achats publics et relayé par le SDEA. Sylvie Dubois indique que c'est l'une des conditions d'activation des aides régionales et départementales et que, concernant le Département, elle a demandé un délai de 2 mois pour conserver l'éligibilité au dispositif « Pass Territoires ».

- Sylvie Dubois indique que le Cabinet Stratorial Finances a été retenu pour l'analyse comptable du budget ZAC. Le calendrier d'intervention doit être précisé prochainement.
- Annick Sévenier – Alivon, abordant le volet ressources humaines, informe de l'organisation d'une prochaine commission ressources humaines le 5 octobre à 18 h.00 avec pour ordre du jour le RIFSEEP, les 1607 heures et un certain nombre de questions diverses. Le calendrier est impératif car les dossiers doivent être transmis avant le 14 octobre au centre de gestion en vue de leur présentation lors du prochain comité technique. Sur le RIFSEEP, elle mentionne la mise en place d'un groupe de travail qui s'est réuni d'ores et déjà à 2 reprises. La 3^{ème} réunion, visant à finaliser les propositions, se tiendra le 5 octobre à 16 h.30.
- Patrick Rotger évoque ensuite sa délégation sur l'économie, évoquant l'organisation avec la communauté de communes ce lundi 27 septembre d'une réunion avec les commerçants et les artisans en faveur du développement de l'utilisation des outils numériques et des réseaux sociaux. L'atelier sera animé par une intervenante de la CCI en charge du volet numérique. Les commerçants et artisans seront incités à s'organiser en petits groupes pour améliorer leur visibilité sur internet.

Une 2^{nde} réunion se déroulera le 13 octobre avec les commerçants de la commune pour évoquer le bilan des festivités estivales, l'organisation marché de Noël le 11 décembre, l'opération shop'in de diagnostic commercial du centre-ville après période covid. Les commerçants seront également incités à participer à la commission extramunicipale cadre de vie PVD et notamment aux réflexions sur l'aménagement de la rue centrale.

Concernant le volet festivités, une réunion de la commission est prévue le 5 octobre afin de préparer le marché de Noël.

Enfin il annonce que le café du Siècle va rouvrir début octobre avec un nouveau gérant, dans un premier temps sur l'activité bar puis dans un 2nd temps sur l'activité restauration.

Le tour des délégations étant achevé, Sylvie Dubois remercie les différents élus présents pour leur participation et clôt la séance à 12 h.19 avant de passer la parole aux personnes présentes dans le public qui souhaiteraient s'exprimer.